

L'Institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danemark-. Les montants s'élèvent à : 149 446,450 Dinars Tunisien le 19/03/2021. Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 31 Mars 2021.

**L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY »** En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danemark-. Les montants s'élèvent à : 188946,450 Dinars Tunisien le 26/04/2021. Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 17 mai 2021.

**L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY »** En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations , l'institut danois Contre la torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie , des fonds en provenance de l'association mère-DIGNITY Danemark. Les montants s'élèvent a :308346,450 Dinars Tunisien le 05/10/2021. Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 26 octobre 2021.

**L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY »** En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations , l'institut danois Contre la torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie , des fonds en provenance de l'association mère-DIGNITY Danemark.-Les montants s'élèvent a :179146,450 Dinars Tunisien le 07/12/2021.Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 23 décembre 2021.